

Elections municipales de mars 2014  
**Questionnaire aux candidats**  
sur le thème : Urbanisme, Déplacements, Prévention des Déchets  
**proposé par Eden, membre de la Fub et de Flore 54**  
*Pour une ville apaisée, une cité humaine*

### 1. Nouveau partage de l'espace public

Etes-vous d'accord sur le principe d'accorder moins de place aux véhicules motorisés individuels tels la voiture au bénéfice des autres modes : marche, vélos, transports en commun ? **OUI**  
Si oui, quels sont les axes de votre programme d'actions ? **Développer les transports en commun, tant en terme de qualité que de quantité. Encourager tous les modes de déplacements alternatifs.**

Si oui, quels objectifs chiffrés envisagez-vous en volume ou pourcentages pour:

- la réduction du trafic automobile en ville ? **La mesure du trafic automobile et le chiffrage de sa réduction ne peuvent s'envisager qu'à l'échelle communautaire, et au-delà, dans le cadre du PDU. Toute action municipale dans ce domaine n'a de sens et d'efficacité, que dans la mesure où elle est conçue et réalisée en partenariat avec toutes les communes voisines.**
- la diminution du nombre de places de parking en ville ? **C'est un des moyens d'action, sous réserve qu'il n'ait pas de conséquences économiques. Tout dogmatisme dans ce domaine serait préjudiciable au commerce et à l'artisanat. La diminution se doit d'être raisonnée et consensuelle.**
- la création de places de parking en périphérie, notamment en parking relais des lignes de transport en commun ? **C'est un des moyens d'action envisageable. Il doit précéder la proposition précédente.**

### 2. La marche

A l'instar d'autres grandes villes françaises qui se sont engagées dans un plan piéton à 10 ans, quelles sont les mesures que vous envisagez pour favoriser et faciliter les déplacements à pied et pour les personnes à mobilité réduite ? **La question contient déjà la réponse. C'est la mise en place d'un plan piéton ambitieux sur le long terme qui permettra de promouvoir ce mode de déplacement doux.**

Si vous êtes élu et membre de la majorité, êtes-vous prêts à vous engager pour lutter contre le stationnement sur trottoir (aménagement, verbalisation des contrevenants) ? **OUI, contrairement à l'équipe sortante de Vandœuvre qui a fait exactement le contraire de ce qu'elle prétendait faire dans le domaine de la verbalisation et qui a considérablement enlaidi certaines rues en les transformant en alignements de potelets.**

Quel objectif chiffré en volume ou pourcentage prendrez-vous pour l'augmentation des espaces piétonniers (en surface) et axes de déplacement (en mètres linéaires) ? **Cette question est bien mal posée. La surface et la longueur des espaces réservés aux piétons est un paramètre non révélateur d'une politique en faveur de la marche. C'est l'emplacement, la qualité et la cohérence des tracés piétons qui modifiera les comportements, pas la quantité. Construire des grandes surfaces piétonnes inutiles sert avant tout à communiquer dans les médias, mais ne répond pas au défi proposé.**

### 3. Réseau cyclable

Etes-vous prêt à développer une politique cyclable cohérente se traduisant par un plan d'aménagement pluriannuel permettant un réseau cyclable sécurisé et continu ? **Quel candidat sérieux prétendrait le contraire ?**

Envisagez-vous une généralisation des tourne-à-droite autorisés aux feux pour les vélos sur l'ensemble de l'agglomération ? **Le code de la route est le même pour tous les usagers. Si le tourne à droite est autorisé aux cyclistes, il doit l'être aussi pour les véhicules. C'est le cas dans d'autres pays.**

Quelle sera votre politique de stationnement des vélos ? **Les stationnements des vélos peuvent être améliorés quantitativement et esthétiquement. Ils seront sécurisés dans les lieux de compétence municipale.**

Luttez-vous fermement contre le stationnement et la circulation des véhicules motorisés sur les pistes et sur les bandes cyclables ? **OUI, contrairement à l'équipe sortante qui a eu un double discours sur ce sujet.**

Nommerez-vous un Monsieur ou une Madame vélo en charge de la coordination des services communautaires et municipaux concernés ? **Ce poste existe déjà à la CUGN et ne nécessite pas d'être doublé à l'échelle de la commune.**

Quels services de location vélo et pour quel montant annuel vous engagez-vous ? **Nous ferons en sorte que ce service soit accessible à tous, sans pénaliser les finances publiques.**

Les études nationales et internationales montrent une forte corrélation entre la pratique des cyclistes et les mètres-linéaires d'aménagements cyclables ainsi qu'avec le budget par habitant consacré aux aménagements cyclables à partir de 10€ par habitant, un optimum se situant à 15€. Si vous êtes élu et membre de la majorité communautaire, sur quel budget annuel consacré aux aménagements cyclables en euros par habitant vous engagez-vous ? **Le budget doit permettre de répondre à la demande des usagers. Anticiper la demande, ou aller au-delà par dogmatisme, ne serait pas budgétairement responsable.**

#### **4. Transport en commun**

Dans le cadre du PDU, quel est votre programme concernant votre commune et votre agglomération (lignes, fréquence, amplitude horaire, confort, sites propres, priorité aux feux...)? **Tout ce qui peut permettre d'adapter le réseau à la demande des usagers et aux objectifs du PLU doit être étudié et mis en œuvre.**

Avec quelles mesures pour renforcer l'intermodalité ? **Il suffit de transposer les mesures prises dans les villes où la part modale de la voiture dans les transports a baissé fortement. Les exemples ne manquent pas, en France et en Europe.**

Avez-vous l'intention de favoriser la formule Tram-train avec une tarification unifiée et si oui, à quelle échéance ? **Le tram-train est déjà à l'étude et nous soutiendrons tout projet de concrétisation.**

#### **5. Urbanisme**

Suite à l'adoption du SCOT Sud 54, quel type de programmation urbaine envisagez-vous et allez-vous réformer le PLU ? **Nous ferons en sorte que Vandœuvre fasse partie des villes pilotes en matière d'urbanisme durable. Les exemples ne manquent pas chez nos voisins européens, de quartiers attractifs qui préfigurent la ville de demain. Le PLU est un des outils dont nous disposons pour marquer nos ambitions en matière de programmation urbaine.**

Quelle évolution programmez-vous pour votre ville et pour l'agglomération en termes de nombre d'emplacements et surface des jardins en ville, vergers, espaces naturels, parcs et squares ? **Nous inscrirons notre ville dans la démarche européenne ambitieuse des villes durables. Là encore, nous nous inspirerons de ce qui se fait de mieux en terme de qualité des espaces verts.**

#### **6. Prévention et traitement des déchets**

L'article 46 de la loi Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 dispose dans son article 46 que la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) et la TEOM devront intégrer, dans un délai de 5 ans (soit août 2014), une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets. Quelles modalités de révision de la délégation de service public de Véolia et modifications du PLU envisagez-vous pour mettre en œuvre cette taxe incitative? **Tout dispositif incitant à la diminution des ordures ménagères devra être étudié et mis en place, dans le cadre légal, en associant les habitants, avec pragmatisme et sans aucun dogmatisme. Les négociations éventuelles sur la révision de la DSP se feront dans le sens de l'intérêt général.**

L'échéance d'août 2014 vous semble-t-elle tenable pour l'agglomération nancéenne ? **Non**

Quel programme d'incitation au développement du tri sélectif mettrez-vous en œuvre ? **La formation, l'information et l'incitation des habitants dans ce domaine doivent se poursuivre. Les plus gros efforts porteront sur l'habitat collectif qui souffre d'un retard important sur l'habitat pavillonnaire, en ce qui concerne le tri sélectif des déchets.**

Quelle offre de compostage individuel et collectif encouragerez-vous ? **Nous amplifierons l'offre existante.**

#### **7. Démocratie participative :**

Dans quelles conditions envisagez-vous la participation des associations en amont des projets et pour l'évaluation de leurs impacts ? **Tout projet d'urbanisme intègre en amont la participation des habitants et des structures associatives qui les représentent.**